



POST TELEGRAS LVI

Aut. 45/1949

DÉPARTEMENT

075

TRAVAUX PUBLICS

BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - DE VILLE 9

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux nouveaux chemins dans la commune de Lancy.

du 31 mai 1949

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lancy en séance du 22 avril 1949, demandant de donner les noms de "chemin de Gilly" et "chemin de Pierre Longue" à deux chemins privés ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 25 mai 1949 ;

### ARRÊTÉ :

1. De donner le nom de "chemin de Gilly" au chemin vicinal partant du chemin de la Colline en direction du sud-ouest.
2. De donner le nom de "chemin de Pierre Longue" au chemin privé partant de la route cantonale du Grand-Lancy no 29 en direction du Nord.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.  
 Commune 1 ex.  
 Sautier 1 ex.



Certifié conforme

Le chancelier d'Etat :

*F. Combel*

Adresser la correspondance sans dénomination personnelle au Département des Travaux Publics.